

Saint-Étienne, le 13 juillet 2017

ETAT D'URGENCE AU SPIP 43

Le 3 juillet 2017, les représentants régionaux du SNEPAP-FSU se sont rendus dans les locaux du SPIP de Haute-Loire, au Puy-en-Velay, dans le cadre des Heures Mensuelles d'Information (HMI).

Nous avons rencontré une équipe contrainte de travailler dans des conditions particulièrement difficiles, malgré, notamment depuis l'année dernière, une amélioration conséquente de l'effectif "théorique" des agents.

Difficultés en termes de ressources humaines pour commencer :

Ainsi, au jour de notre visite, sur les 12 CPIP que compte désormais le service, 5 étaient en arrêt (deux arrêts maternité et trois arrêts maladie).

La charge de travail des agents est par conséquent singulièrement accrue, d'autant qu'il leur faut assurer les permanences délocalisées (quatre sur le département), les modules collectifs en cours ou en projet, les interventions en milieu fermé...qui se rajoutent aux classiques permanences de service, démarchages de lieux de TIG, liens partenariaux...

De plus, la DFSPIP est l'unique personnel d'encadrement du département, ce qui crée des difficultés tant au regard de la charge de travail qu'elle doit absorber, que de l'isolement dans lequel elle doit assurer sa mission, et de l'absence de cadre lorsqu'elle est absente (ce qui pose également question en terme de continuité du service public et des relations par exemple avec les autorités judiciaires à ces moments là).

Autres personnels impactés par cette situation, les agents administratifs se voient de fait confier des tâches au-delà de leurs attributions, et eux aussi dans des conditions fort insatisfaisantes.

Difficultés en termes de locaux ensuite :

Le SPIP de Haute-Loire est ainsi toujours cantonné dans les mêmes locaux, alors que le nombre de personnels a plus que doublé au cours des dernières années. A tel point que quatre bureaux ont été aménagés en "open space" dans la salle de réunion !

Les conditions de sécurité ne sont pas respectées, et l'accès aux locaux ne répond pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Les CPIP intervenant au sein de la Maison d'arrêt du Puy-en-Velay doivent eux aussi faire face à des conditions de travail déplorables concernant le bureau qui leur a été attribué pour mener leurs entretiens. La DFSPIP nous a d'ailleurs assuré qu'elle interviendrait rapidement auprès du Directeur de l'établissement à ce sujet pour y remédier dans les plus brefs délais.

Le 11 juillet, les secrétaires régionaux du SNEPAP-FSU étaient reçus à leur demande en audience syndicale par la Directrice inter-régionale, en présence de la DPIP. Nous avons à cette occasion longuement évoqué la situation du SPIP de Haute-Loire.

Nous avons pu constater que les services de la DISP ont parfaitement conscience des difficultés qu'éprouve le service, et y accordent une attention toute particulière. Ainsi, entre autres exemples, le psychologue coordonnateur de la DISP travaille actuellement avec l'équipe sur un questionnaire destiné à la prévention des risques psycho-sociaux.

Pour ce qui est de la question immobilière, sujet qui demeure récurrent depuis de nombreuses années, le département des affaires immobilières doit se déplacer dans les jours qui viennent au SPIP de Haute-Loire. Il pourrait être envisagé une extension des locaux actuellement occupés, suite à l'échec des quatre projets de déménagement qui ont été étudiés jusque-là, notamment en raison de coûts de travaux trop importants.

La question des locaux mobilise donc tant la DFSPIP que les services de la DISP. Cependant, compte tenu des conditions de travail de l'ensemble des agents du service à l'heure actuelle, il serait de bon augure qu'un aboutissement rapide puisse être espéré.

Pour pallier un tant soit peu aux difficultés de ressources humaines, la DFSPIP nous a indiqué avoir déjà sollicité la DI pour obtenir l'affectation d'un CPIP placé sur le service.

L'arrivée d'un agent placé ne pourra cependant être effective qu'à partir du mois de septembre, puisque l'un d'entre eux est déjà en mission sur un autre service, et le second est toujours en situation de pré-affectation.

Le recrutement d'agents contractuels est également envisagé.

Pour ce qui est de l'encadrement, un poste d'adjoint au DFSPIP est ouvert.

Il n'est cependant jamais pourvu en CAP de mobilité, et la DAP refuse qu'un poste d'adjoint soit proposé aux sortants d'école, au motif qu'un jeune professionnel ne peut diriger des collègues DPIP (alors que cela ne cause aucune gêne pour le corps des DSP !); cet argument est d'autant plus risible qu'aucun autre poste de DPIP n'existe sur le département !!

Le SNEPAP-FSU a constaté que les difficultés du SPIP de Haute-Loire sont considérées comme il se doit par la DISP de Lyon.

Cependant, nous resterons vigilants à ce que les problématiques que nous avons abordées, tant lors de notre venue au sein du service que lors de l'audience syndicale avec la Directrice inter-régionale, trouvent des solutions rapides.

Nous demandons que les services de la DISP maintiennent leur mobilisation à l'égard du SPIP de Haute-Loire et de ses agents.

Le SNEPAP-FSU Rhône-Alpes Auvergne demande à ce que la position de principe de l'Administration Centrale lors des CAP d'affectation des DPIP sortants d'école soit révisée pour ce qui concerne la particularité du SPIP 43 ; cette intransigeance, dans des cas aussi critiques et inextricables, ne peut en effet conduire qu'à des situations non seulement ubuesques, mais surtout dangereuses pour l'ensemble du service en termes de risques psycho-sociaux.

Le secrétariat régional du SNEPAP-FSU
François DUPRE
Anne DEL PUPPO